

La Maison de Nina



REGLEMENT DE L'ECOLE

1) Fonctionnement de l'école

La Maison de Nina fonctionne selon le calendrier scolaire et ne fonctionne pas durant les vacances : des stages sont proposés.

2) Adhésion à la Fédération Française des écoles Cirques. FFEC

Est adhérente toute personne s'étant acquittée du montant de l'adhésion de l'année en cours (l'assurance est incluse dans l'adhésion).

Pour toute inscription annuelle le dossier santé (fiche santé, décharge santé, décharge parentale) ainsi que le règlement de l'école sont à retourner impérativement dès l'inscription de votre/vos enfant(s).

3) Condition de paiement des cours :

Le règlement pour les cours dispensés à La Maison de Nina est trimestriel et à régler en début d'année scolaire.

Prévoir 3 chèques à nous remettre en début d'année.

Toute année commencée est due. Aucun remboursement ne sera effectué.

Les règlements pour les stages vacances sont encaissés en début de semaine.

Tout stage commencé est dû.

4) Sécurité / responsabilité

La Maison de Nina est responsable des élèves dans la salle uniquement durant les heures d'atelier de votre enfant. Il est demandé aux parents de s'assurer quand ils amènent leurs enfants que le professeur est présent et que le cours aura bien lieu.

Au moins un responsable référent doit être obligatoirement présent lors de l'explication du déroulement des ateliers annuels ou des stages.

Les parents se doivent d'être joignables durant l'atelier par téléphone.

Pour la sécurité de tous l'établissement est placé sous vidéo surveillance. Les images seront gardées pendant un mois et visionnées uniquement en cas de nécessité par les responsables.

5) Discipline / savoir vivre

Les parents ainsi que les personnes étrangères à l'école ne sont pas admis dans la salle.
En cas d'absence de l'élève, le professeur appréciera d'être prévenu par téléphone ou email.

6) Tenue adaptée

Une tenue sportive est vivement conseillée et les cheveux longs attachés.
Sont interdits : Jupe / Robe / Botte

7) Santé

Nous n'acceptons aucun enfant malade pour éviter toute contagion ainsi que tout enfant présentant une suspicion de poux.

Merci de signaler toute modification de l'état de santé de votre enfant.

La Maison de Nina s'engage à vous prévenir de tout événement se déroulant durant l'atelier.

La Maison de Nina a mis en place un « rituel des pipis » :

3 passages aux toilettes minimum suggéré : les enfants rentrent seuls dans les toilettes, ils doivent impérativement être propre (pas de couche) et autonome.

Les enfants passent un à un aux toilettes
Seules Nina, Manon ou l'assistante encadrante sont présentes dans le sas afin de guider les enfants de l'entrée à la sortie puis au lavage de mains obligatoire.

L'enfant étant seul aux toilettes, nous restons néanmoins attentives et bienveillantes.

En cas de petit incident (fuite urinaire), un change doit être prévu dans leur sac uniquement Nina ou Manon se chargera de changer l'enfant et vous en informera en fin d'atelier.

Date / Lu et approuvé

Signature :